

ADEB.37 (Association de Défense de l'Environnement du Besland)
24 r René Descartes, 37240 CIRAN
asso.deb37@gmail.com
Site : ADEB37

Quel Plan Climat Air Energie pour notre territoire ?...

La Cour des Comptes dénonce le coût exorbitant et l'inefficacité des énergies renouvelables (EnR) intermittentes que sont l'éolien et le photovoltaïque.

En Décembre dernier l'ADEB diffusait à l'ensemble des élus une étude comportant notamment une analyse chiffrée confrontant les revenus de l'éolien et les coûts induits. Cette analyse démontrait clairement que l'avenir de notre territoire se situe dans des choix autres que les énergies intermittentes : économie d'énergie, pompes à chaleur, géothermie, méthanisation, bois énergie, petit hydraulique (Voir cette étude sur notre site ADEB.37). Les arguments développés par la Cour des Comptes dans son dernier rapport sur le « soutien aux énergies renouvelables » de mars 2018 démontrent parfaitement au plan national le désastre économique du système de soutien, et l'échec dans l'objectif écologique de lutte contre le CO². Ci-dessous quelques éléments de ce rapport. (Les textes en italique entre guillemets sont des extraits de ce rapport)

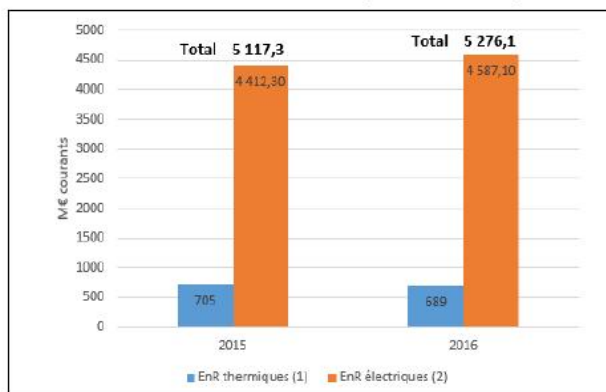
1°) Un coût exorbitant à la charge des consommateurs et contribuables :

La Cour des Comptes avance le montant de **121 milliards € d'argent public** qui représente uniquement le montant du soutien auquel s'est engagé l'Etat par les contrats signés avant 2017 au bénéfice des producteurs d'électricité d'origine éolienne et photovoltaïque (plus (+) un peu de biométhane),

Ce montant a été, est (et sera) versé au fil des ans aux producteurs. Il est indispensable que la PPE* rectifie le tir pour les années à venir (*Programmation Pluriannuelle de l'Énergie)

2°) Ce soutien est presque exclusivement consacré aux EnR électriques

Graphique n° 10 : montants estimés des soutiens publics consacrés aux EnR thermiques et électriques



(1) Les contributions des collectivités locales ont été intégralement imputées aux EnR thermiques.

(2) Prise en compte des charges dues au titre de l'année, sans tenir compte des mécanismes de report de charges, ni de la dette accumulée jusqu'en 2015 au titre du mécanisme de la CSPE.

Source : Cour des comptes

En 2016, les EnR thermiques représentaient 60 % de la production d'énergie renouvelable (hors transport) et n'ont bénéficié que de 10 % des charges de soutien.

3°) Et ceci, pour un résultat inverse de ce qui était attendu :

Ces dépenses publiques massives, prélevées essentiellement sur les consommateurs via la facture

d'électricité sous la forme de la CSPE auraient pu répondre à 2 objectifs prioritaires:

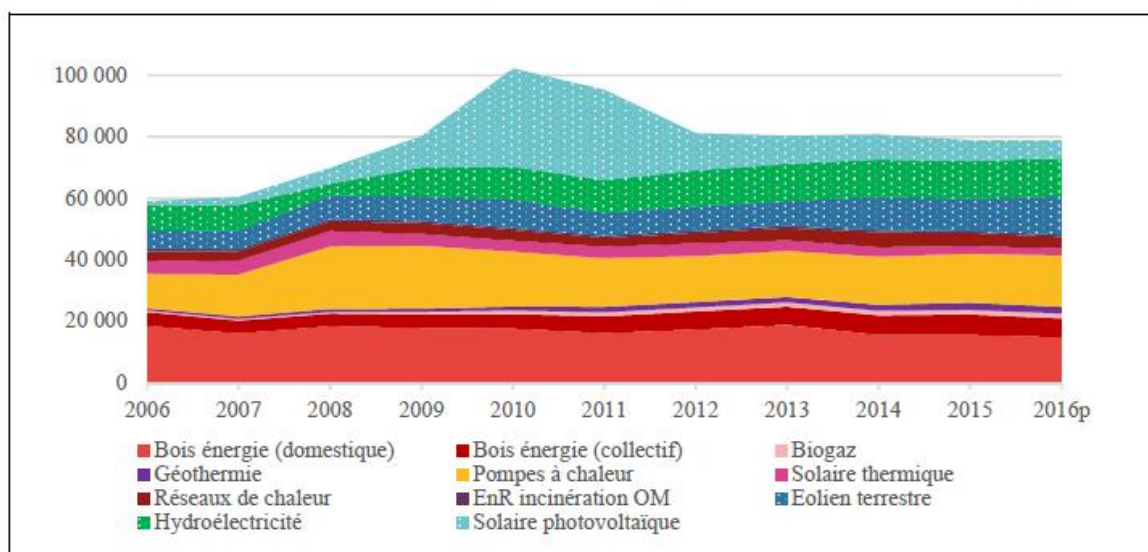
- Climatique d'une part pour maîtriser les émissions de gaz à effet de serre.
- Economique d'autre part en contribuant à la création de filières industrielles générant de l'emploi sur le territoire national. Or il n'en est rien :

- **Echec dans la lutte contre le CO²** : en 2016 les émissions de CO² sont supérieures de 3,6% aux objectifs prévus dans la « stratégie bas carbone ». Dans le transport 1^{er} émetteur, le dépassement est de l'ordre de 6%. Dans le bâtiment 3^{ème} émetteur, le dépassement par rapport aux objectifs est de 11% (les Echos 22/1/18).

Concernant 2017 le site du Commissariat général au développement durable annonce un bilan provisoire mis à jour le 27/4/18 "...les émissions françaises de CO2 liées à la combustion de l'énergie augmentent de 3% en 2017, en données réelles et de 4% à climat constant..."

- **Un bilan très décevant en termes d'emplois** : Voici ce qu'écrit la Cour des Comptes : « La France ne dispose d'aucun ensemble sur l'éolien. S'agissant du solaire photovoltaïque, la filière française est quasiment inexistante et en mauvaise santé ». « Le bilan sur l'emploi des EnR est encore plus complexe à établir à long terme si l'on raisonne en économie réelle, en déterminant le volume de créations nettes d'emplois imputables aux EnR ».

Graphique n° 7 : évolution des emplois directs par filière entre 2006 et 2016 (ETP)



Source : Cour des comptes d'après étude ADEME « Marchés & emplois dans le domaine des EnR » de juillet 2017

Le corollaire de cette absence de filière industrielle se retrouve dans le tableau ci-dessous avec une balance commerciale déficitaire. Une part du soutien attribué aux EnR électriques intermittentes part à l'étranger pour financer des équipements et soutenir la création d'emplois dans les pays étrangers producteurs de ces matériels que sont la Chine, l'Allemagne, le Danemark...

Tableau n° 2 : évolution de la balance commerciale des équipements EnR depuis 2009

Commerce extérieur (M€)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016p
Exportations d'équipements*	796	1016	1166	1221	1181	1161	1206	1187
Importations d'équipements*	-1685	-3937	-2884	-1738	-1673	-2225	-1799	-1899
Balance commerciale des équipements*	-889	-2921	-1718	-517	-492	-1232	-593	-712

Source : Cour des comptes d'après étude « Marchés et emplois dans le domaine des EnR » de l'ADEME, Juillet 2017

*EnR hors biocarburants

La Cour des Comptes ajoute : « Le solaire thermique, pour lequel de nombreuses usines – y compris de fabricants étrangers – sont installées en France malgré un marché domestique en berne, et l'hydroélectricité – filière française historique – sont les seules à présenter un solde constamment positif depuis 2009. »

4°) Un coût sous-estimé des EnR intermittentes du fait de la non prise en compte des coûts induits Les annonces récurrentes sur les prix « en baisse » des énergies électriques intermittentes sont un leurre. Pendant ce temps les factures augmentent. Voici ce que dit la Cour des Comptes : « Il s'agit toutefois d'une approche financière incomplète puisque la pénétration des énergies renouvelables va induire un besoin d'adaptation des réseaux de transport et de distribution de l'énergie. Les investissements nécessaires seront répercutés sur le TURPE**, et ainsi facturés aux consommateurs et producteurs. » (**Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité)

5°) La Cour des Comptes dénonce les avantages particuliers accordés à l'éolien :

« Face à une acceptabilité sociale limitée des éoliennes, les dispositifs de soutien ont longtemps cherché à préserver la filière en limitant la pression sur la baisse des prix ». « Concernant l'éolien, la procédure d'appel d'offres pluriannuelle initiée en 2017 a un champ limité dans la mesure où elle ne touche que les projets de plus de six installations ou ayant recours à des turbines de plus de 3 MW. La CRE* a pourtant recommandé de limiter à 6 MW la puissance des installations éligibles au quichet ouvert, afin d'accroître la pression concurrentielle sur la filière. Certains pays comme l'Allemagne ont d'ailleurs fait basculer la quasi-totalité des nouvelles installations dans le champ des appels d'offres. »

* CRE : Commission de régulation de l'énergie

En annexe information sur le dispositif de soutien à l'éolien.

Conclusion : Face à ce constat alarmant pour notre économie, pour les consommateurs, pour l'emploi et le climat, la Cour des Comptes demande un rééquilibrage des soutiens vers les EnR thermiques : « Ainsi, compte tenu de son profil énergétique peu carboné, si la France avait voulu faire de sa politique en faveur des EnR un levier de lutte contre le réchauffement climatique, elle aurait dû concentrer prioritairement ses efforts sur le secteur des EnR thermiques qui se substituent principalement à des énergies fossiles émissives de CO2 ».

Elle plaide pour :

- une analyse rationnelle et complète « coût efficacité » des énergies,
- une hiérarchisation des objectifs : fiabilité (fournir des KWh où et quand on en a besoin), climat, contribution à l'économie, emplois, indépendance énergétique, équité, occupation des sols, déchets, pollution...
- un nécessaire recentrage du crédit d'impôt transition énergétique...

A l'échelle de notre territoire à l'heure des choix pour le PCAET, les élus ont un rôle important à jouer et c'est la raison de ce document.

Comme la Cour des Comptes nous plaidons pour une analyse rationnelle et complète dans le long terme des options, pour que soit privilégié l'intérêt général, et non particulier, pour des choix

économiquement efficaces, socialement équitables et écologiquement tolérables, assurant la pérennité du bénéfice pour les générations futures, dans l'esprit du développement durable.

Peut-on continuer à gaspiller l'argent public dans notre pays, alors que la dette approche 97% du PIB, et s'élève à 36 500€ par français?....

ADEB _ juin 2018